

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 32 (1986)

Heft: 11

Rubrik: Suisses de l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Suisses de l'étranger



Congrès de Morges (suite) Les Suisses de l'étranger : nos ambassadeurs

« Les Suisses qui s'expatrient font preuve de volonté, d'esprit d'entreprise, de courage ; leur apostolat sert le pays, que toute velléité insulariste met en danger, et la part de nos compatriotes expatriés au rayonnement de la Suisse est exceptionnelle. Ils servent ainsi, bien au-delà de leurs propres intérêts, ceux du pays tout entier ». C'est le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz qui s'est exprimé ainsi à Morges, en saluant les près de 400 participants au soixante-quatrième congrès des Suisses de l'étranger.

Tenu sous la présidence du professeur Walther Hofer, de l'Université de Berne, le congrès avait pour thème « les Suisses de l'étranger : la jeunesse et le sport », thème exprimant surtout la volonté de resserrer les liens entre expatriés âgés et les plus jeunes, pour qui, quelquefois, l'attachement à la mère-patrie n'a pas le même sens que pour leurs aînés.

Bon nombre de Suisses de l'étranger, sur une diaspora de 350 000 personnes, entretiennent des liens avec leur pays d'origine. Près de 140 000 d'entre eux font partie de plus de 700 institutions et sociétés du dehors. 5 000 élèves, sur les près de 100 000 jeunes Suisses de l'étranger, fréquentent un des 17 établissements suisses existant dans le monde.

Les Suisses de l'ex-Congo belge protestent

A l'occasion de ce Congrès tenu à Morges, l'Association de défense sociale des Suisses du Congo a accusé la Belgique de « 1 200 cas flagrants d'atteinte à la dignité humaine et aux libertés individuelles, à cause de rentes belges quasi nulles ». Elle a invité le Conseil fédéral — une fois de plus — à prendre rapidement des décisions pour « rétablir un minimum de justice et d'égalité sociale » à l'égard de 1 200 familles suisses qui attendent depuis vingt-six ans le versement de rentes sociales suffisantes.

Le conflit dure depuis 1960, année de l'indépendance du Congo belge,

devenu le Zaïre. Les Suisses qui avaient travaillé au Congo jusqu'à cette date et payé des cotisations de sécurité sociale disent avoir été « spoliés » par la législation belge. L'Office belge de sécurité sociale d'outre-mer a accordé aux citoyens belges l'indexation des prestations ; en revanche, les Suisses qui habitaient l'ex-Congo belge ne touchent que des rentes très faibles, correspondant aux cotisations versées avant 1960 et sans indexation.

L'Association de défense sociale des Suisses du Congo n'a jamais obtenu gain de cause auprès de la Belgique et dit n'avoir jamais reçu de réponse satisfaisante du Conseil fédéral. Elle estime que chaque mois qui passe entraîne une perte d'environ 350 000 francs suisses, ce qui représenterait « une injustice sociale et financière de 100 millions de francs en vingt-six ans ».

Les « spoliés suisses d'outre-mer » adhèrent à une confédération européenne

Les deux associations suisses regroupant les « spoliés d'outre-mer » — notamment ceux qui ont perdu leurs biens lors de l'indépendance du Congo et de l'Algérie — ont demandé leur affiliation à la Confédération européenne des spoliés d'outre-mer (CESOM) afin de lutter plus efficacement pour obtenir les indemnisations qu'ils réclament depuis plus de 20 ans.

Argentine : une maison de retraite suisse fête ses 60 ans

La maison de retraite suisse de Buenos-Aires, qui héberge actuellement 55 ressortissants argentins ou d'origine helvétique, vient de fêter le 60^e anniversaire de sa création. A cette occasion, un repas dansant suivi d'une tombola a été organisé par la fondation « Pro Altersheim » qui a permis de réunir la colonie suisse d'Argentine et de récolter des fonds en faveur des personnes âgées.

Cette fondation est à l'œuvre depuis 1919 pour aider les immigrants suisses dans le besoin.

La fondation, tenue par des femmes, a réussi, à coup de ventes de charité et autres manifestations, à réunir une somme suffisante pour créer, en 1926, une maison de retraite. L'édifice, de 500 m², a été construit dans la banlieue de

Buenos-Aires, dans les murs de la « Villa Ballester », une propriété offerte par une famille suisse. Le 18 novembre 1928, il était officiellement inauguré. Au début, la maison hébergeait 24 personnes puis, dans les années quarante, 72. Ceux qui avaient, des années durant, cotisé à l'AVS en Suisse aident aujourd'hui à couvrir les frais de la fondation. Pour beaucoup d'immigrés suisses, la « Villa Ballester » représente l'unique possibilité de passer une retraite heureuse en Argentine.

L'émigration suisse vers l'Argentine a commencé au milieu du siècle passé. Dans les années 1900, on comptait un millier de nouveaux arrivants, chaque année. La plupart venaient des régions montagneuses du Valais et du Tessin, défavorisées et offrant peu de possibilités de travail.

Beaucoup sont arrivés sans argent, ont tenté leur chance à l'intérieur du pays, sans succès, et sont revenus à Buenos-Aires dans l'espoir de gagner l'argent nécessaire pour payer leur retour en Suisse. Après la deuxième guerre mondiale, le flux des émigrants suisses s'est calmé. Aujourd'hui, ils sont environ 10 000 en Argentine, détenteurs d'un passeport suisse.

Une place pour les Suisses de l'étranger à CH 91

La voie suisse entourant le lac d'Uri à l'occasion de l'exposition nationale de 1991 réservera une place aux Suisses de l'étranger, a-t-on appris au cours d'une conférence de presse. Le directeur de l'exposition, Walter Anderau, a précisé qu'une collecte à l'échelon mondial allait être organisée pour réunir la somme nécessaire, soit plus d'un million de francs. Le terrain sera situé près de Brunnen.

M. Anderau a déclaré que les préparatifs de l'exposition se déroulaient selon les plans. Les lignes générales sont fixées, mais toute suggestion de détail est examinée.

Dans le secteur « communications », la fondation s'est substituée au canton de Lucerne qui refuse sa participation. Elle envisage des projets concrets : chaîne de télévision, chaîne de radio et un hebdomadaire.

(Il suffirait que chaque Suisse de l'étranger verse la somme modique de Fr.s. 5.— pour atteindre la somme de 1 million 1/2 étant donné que nous sommes 350 000 Suisses de l'étranger. Réd.)

(Suite page 17)

Le « Frisan », nouveau vin blanc valaisan

Le « Frisan » tel est le nom du nouveau vin blanc valaisan qui ne méritera pas l'appellation de « Fendant ». La nouvelle a été communiquée à Sierre par les responsables de l'OPEVAL (Organisation professionnelle de l'économie viti-vinicole valaisanne). Il s'agit d'un vin blanc ayant entre 65 et 70 degrés œchslé pour le chasselas et entre 71 et 80 degrés pour le sylvaner. La teneur alcoolique du Frisan ne doit pas dépasser 10,5 % en volume. Il s'agit là d'un vin léger, bon marché qui pourra être servi en toute circonsistance.

Désormais le nom de « Fendant » sera réservé aux vins blancs valaisans de qualité sondant plus de 70 degrés œchslé. Le « Frisan » pourra également être issu de l'assemblage de chasselas et de sylvaner, le nom de « Johannisberg » étant réservé au sylvaner sondant plus de 80 % œchslé. Près de mille propositions ont été adressées à l'OPEVAL à l'occasion du concours organisé pour désigner le nouveau vin. Il s'agissait de trouver une appellation de deux syllabes, facilement assimilable par les consommateurs des trois régions linguistiques.

Un modèle réduit d'hélico « piloté » jusqu'à 3200 m

En présence de tout un parterre de touristes, de passionnés d'aviation et d'un jury désigné par l'Aéro-club de Suisse, le champion d'Allemagne de modèles réduits Ewald Heim, de Stuttgart, a établi le nouveau record de vol en altitude aux commandes d'un hélicoptère et pilotant en parallèle un modèle réduit. Parti de Zermatt (1600 m d'altitude), il est monté jusqu'à 3200 m, soit une « grimpée » de 1600 mètres. Le précédent record avait été atteint par le Soviétique V. Makeev avec 1120 mètres.

Ce nouveau record du monde a été officiellement homologué. Ewald Heim, âgé de 41 ans, avait pris place à bord d'un hélicoptère d'Air-Zermatt. En décollant de Zermatt, il a fait partie simultanément, en le commandant depuis l'intérieur de l'hélicoptère, son modèle réduit. Il est monté ainsi, en direction du Cervin, jusqu'à plus de 3200 m. Le vol a duré plus d'une heure à la vitesse de 45 km/heure. Ewald Heim n'a pas pu, comme il l'espérait en cette occasion, contourner le Cervin en parallèle avec son modèle réduit d'hélicoptère de 4 kg 500. C'est la première fois qu'un record mondial de modèle réduit est réalisé en Suisse.

LIBERTÉ
ET
PATRIE

canton
de vaud

Les patrons romands se mettent au « schwyzertütsch »

Le 28 juin dernier, alors que la plupart des gens ne pensaient plus qu'à leurs vacances, six patrons vaudois se préparaient à passer l'examen de « schwyzertütsch » des Chambres romandes de commerce. Les candidats

ont réussi cette épreuve et, le plus souvent, brillamment, a fait savoir la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie.

C'est la deuxième série de diplômes de « schwyzertütsch » qui est ainsi délivrée et leur valeur commence à être reconnue dans les entreprises. Elle le sera d'autant plus que les nouveaux diplômés exercent des fonctions dirigeantes dans l'économie vaudoise.

Parallèlement à la polémique engagée au sujet de l'emprise grandissante du dialecte alémanique - phénomène souvent critiqué, mais rarement analysé en Suisse romande -, la Chambre vaudoise constate qu'un nombre croissant de Romands apprennent cette langue. Ils sont plus de 14 000, actuellement, et leur démarche est essentiellement d'ordre pratique. Elle vise à profiter davantage des relations qui existent avec la Suisse alémanique et à les développer le cas échéant.

Cet objectif est à la base de la méthode d'apprentissage du « schwyzertütsch ». Il explique aussi l'engagement des chambres de commerce dans ce domaine : l'examen ne porte pas seulement sur la langue, mais encore sur les connaissances du monde économique, social et culturel des diverses régions alémaniques.

Transfert de Morges à St-Imier

La Société anonyme Longines pour la vente en Suisse, établie à Morges, a fermé ses portes cet automne pour rejoindre la société mère à St-Imier, dans le Jura bernois. Cette mesure a été prise pour des raisons de rationalisation et elle a été hâtée par le prochain départ du directeur morgien.

Une vingtaine de personnes travaillent actuellement à Morges. Il y aura du travail pour elles dans les services de vente sur le marché suisse qui seront regroupés à St-Imier. 40 % ont déjà accepté cette offre. D'autres pourraient préférer trouver une activité dans la région morgienne.

La Société Longines pour la vente en Suisse, installée d'abord à Genève, avait été transférée à Morges vers 1980, quand le groupe Longines avait acheté les Montres Richard dans cette ville vaudoise.

suite page 18

Un architecte suisse chez le Tsar

A propos de la récente visite de M. Pierre Aubert en Union Soviétique, une lectrice de Genève nous écrit :

Qu'il me soit permis de rappeler le souvenir d'un grand architecte suisse en Russie que M. Pierre Aubert, notre ministre des Affaires étrangères, a omis de citer dans son discours à Léningrad parmi les Suisses ayant exercé jadis leurs talents en Russie, celui de Pietro Antonio Solari, né à Carona vers 1450, mort à Moscou en 1493.

Issu d'une célèbre dynastie d'artistes établie à Carona, Tessin, depuis le XII^e siècle, Pietro Antonio Solari, ingénieur, architecte et sculpteur, collabora avec son père à la construction de différentes églises à Milan et lui succéda dans la direction de la construction de l'ospedale Maggiore de Milan et de la Chartreuse de Pavie.

En 1488, P.A. Solari se rendit en Russie. Nommé architecte général de Moscou, il y construisit une partie de la Cathédrale de l'Assomption. Au Kremlin, P.-A. Solari fut un des architectes de la Grande Salle, dite Solari, où les tzars russes furent couronnés. Avec un autre architecte, P.-A. Solari édifa le Palais à Facettes, baptisé ainsi à cause de sa façade à facettes de pierres blanches. C'est ici qu'Ivan le Terrible célébra la conquête de Kazan en 1552, et Pierre le Grand sa victoire à Poltova en 1709. P.-A. Solari édifa aussi une partie des murailles et des tours du Kremlin. Aujourd'hui même, on peut lire sur la tour principale la signature de Solari, gravée en l'an de grâce 1491.

Par la même occasion, une excursion courte dans l'histoire des relations Suisse-Russie : François Lefort, de Genève, décédé jeune en Russie, ami personnel du tsar Pierre le Grand, et nommé Amiral pour sa participation à la construction de la flotte russe, est bien connu. Un quartier de Moscou porte son nom.

Au temps de la famine, au canton de Glaris, Jean de Muralt, pasteur suisse à Saint-Pétersbourg, y créa en 1814 la Société de bienfaisance, dans le but d'aider la population souffrante de sa patrie.

Le tsar Alexandre 1^{er}, élève reconnaissant de Frédéric Caesar La Harpe, son précepteur suisse, offrit à la société de bienfaisance un don considérable de 100'000 roubles afin de débarrasser la Suisse des conséquences néfastes de la disette.

La présence suisse en Russie était si bien appréciée que, lorsque l'Eglise suisse de Saint-Pétersbourg fut incendiée, Nicolas II, le dernier tsar, fit un don de 10'000 roubles, se disant prêt à rembourser tous les frais de la reconstruction.

Pour mieux protéger les intérêts de la riche colonie suisse de Russie, toujours en expansion, la Confédération helvétique y fut représentée, depuis 1816, par un consul général. En 1906, un poste beaucoup plus important, celui de Ministre plénipotentiaire auprès de la Cour impériale de Russie, fut créé par la Confédération pour assurer les liens Suisse-Russie plus étroits et à tous les niveaux. M. Edouard Odier, de Genève, fut l'homme à s'occuper avec un grand succès des intérêts suisses à ce poste vital, ayant accès aux milieux les plus élevés. M. E. Odier fut reçu par le tsar, et resta en fonction jusqu'en 1919.

Entre la révolution d'octobre de 1917 et son retour dans la patrie, le Ministre plénipotentiaire suisse représenta les intérêts de certains autres pays européens en Russie, la Suisse étant toujours un pays neutre.

Irma Rosinmann
Journal de Genève



La Suisse
vous accueille
à Paris,
au restaurant
“ La Charbonnade ”
8, rue du Père Guérin (anc^e r. Gérard)
PARIS 13^e (métro Pl. d'Italie)
Tél. : 45.88.78.90
Service assuré de 12 h à 14 h, 19 h à 22 h 30 du mardi soir au samedi soir